



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'environnement
Unité forêt, chasse et milieux naturels
Affaire suivie par : Fabienne FIOLET
Tél. : 06 07 52 13 59
Mél. : fabienne.fiolet@yvelines.gouv.fr

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 30 avril 2026

PJ : – arrêté préfectoral du 12 juin 2023 relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 m des bois et forêts

Mesdames, Messieurs les maires,

À l'approche de la saison estivale, je vous rappelle que **l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts prévoit un affichage de ce dernier, dans toutes les mairies du département des Yvelines par le soin des maires, chaque année à partir du 15 mars.**

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas réalisé cet affichage à ce jour, je vous invite à le faire dans les meilleurs délais.

Pour rappel, la région Île-de-France a été caractérisée comme « nouveau territoire de feu » par le rapport de la mission d'inspection risque incendie forêt en 2023.

Les niveaux de risque incendie identifiés par l'atlas cartographique régional, réalisé par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF) et ses partenaires (<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/l-ile-de-france-nouveau-territoire-de-feu-dispose-desormais-d-un-atlas-a3836.html>), n'ont pas justifié un classement de massif à risque d'incendie sur notre département à l'heure actuelle.

Néanmoins, je vous encourage vivement, en complément de l'affichage de l'arrêté préfectoral relatif à l'usage du feu, **à relayer la campagne ministérielle de prévention des feux de forêt et de végétation qui débutera en mai-juin 2026, sur votre site internet ou dans vos publications municipales par exemple, pour rappeler à vos administrés les bons comportements à adopter.**

Par ailleurs, le site de référence sur les risques, Géorisques, comporte également de nombreuses informations sur le risque feux de forêt pour vos administrés (<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/feu-de-foret>). Enfin, l'outil « météo des forêts » de Météo France indique le niveau de danger de feux au grand public lors de la saison à risque.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs les maires, l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires

Copies : sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
sous-préfecture de Rambouillet
secrétariat général de la préfecture de Versailles